

ANNEXE AU TEXTE 3 LOCKE :

If man in the state of nature be so free, as has been said; if he be absolute lord of his own person and possessions, equal to the greatest, and subject to no body, why will he part with his freedom? Why will he give up this empire, and subject himself to the dominion and control of any other power? To which it is obvious to answer, that though in the state of nature he hath such a right, yet the enjoyment of it is very uncertain, and constantly exposed to the invasion of others: for all being kings as much as he, every man his equal, and the greater part no strict observers of equity and justice, the enjoyment of the *property* he has in this state is very unsafe, very unsecure. This makes him willing to quit a condition, which, however free, is full of fears and continual dangers: and it is not without reason, that he seeks out, and is willing to join in society with others, who are already united, or have a mind to unite, for the mutual preservation of their lives, liberties and estates, which I call by the general name, *property*. The *great and chief end*, therefore, of men's uniting into commonwealths, and putting themselves under government, is *the preservation of their property*.

John Locke, *Two Treatises of Government*, Book II, 9 "Of the Ends of Political Society and Government" (1689).

Si l'homme dans l'état de nature est aussi libre qu'on l'a dit ; s'il est le maître absolu de sa personne et de ses possessions, s'il est l'égal des plus grands, et s'il n'est assujéti à personne, pourquoi renoncerait-il à sa liberté ? Pourquoi abandonnerait-il cet empire pour se soumettre de lui-même à la domination et au contrôle d'un autre pouvoir ? La réponse est évidente : c'est que, s'il possède bien un tel droit dans l'état de nature la jouissance en est cependant très incertaine et constamment exposée aux empiètements des autres. Etant donné que tous sont rois autant que lui, que chacun est son égal, et que la plupart n'observent pas strictement l'équité ni la justice, la jouissance de la *propriété* qu'il détient dans cet état est très incertaine et fort peu garantie. Cela fait qu'il est désireux de quitter cette condition qui, malgré sa liberté, est remplie de craintes et de continuels dangers. Ce n'est donc pas sans raison qu'il cherche à en sortir, et qu'il désire se joindre en société avec d'autres qui sont déjà unis, ou qui ont le projet de s'unir pour la *préservation* mutuelle de leur vie, de leur liberté et de leurs biens, ce que j'appelle du nom générique de *propriété*. Ainsi la *fin essentielle* que poursuivent les hommes qui s'unissent pour former une république, et qui se soumettent à un gouvernement, c'est la *préservation de leur propriété*.

Locke, *Le second traité du gouvernement*, Chap. 9 « Des fins de la société politique et du gouvernement » (trad. J-F Spitz, PUF).